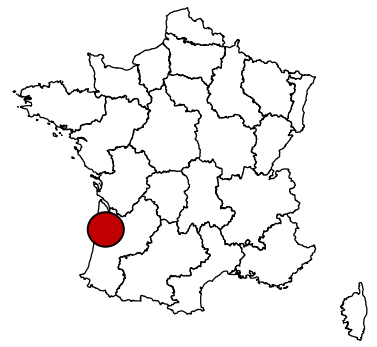




[www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)



## **Ville de Bordeaux** **Département : Gironde** **230 000 habitants**

*Actualisation : Novembre 2008*

### **Introduction :**

La Ville de Bordeaux a intensifié son implication dans le développement durable en janvier 2007 par l'adoption d'une charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable. A travers la réalisation de l'essentiel des actions et mesures proposées en matière d'exemplarité environnementale, la Ville a montré sa détermination et sa volonté d'assumer sa responsabilité dans l'action locale. Progressivement, la Ville a renforcé ses formes de gouvernance en proposant, aux Bordelaises et aux Bordelais un programme de concertation afin de les associer à la démarche.

C'est un souhait conjoint du Maire de la Ville et de ses administrés qui a conduit la Ville dans une démarche Agenda 21 avec l'ambition que cet engagement devienne un moteur d'innovations, faisant de Bordeaux un laboratoire d'idées en matière de développement durable.

**Contact : Mr Patrick FAUCHER – Directeur – Délégation au développement durable**

(p.faucher@mairie-bordeaux.fr)

**Télécharger le plan d'actions :** *le plan d'action sera joint dès son adoption en conseil municipal*

### **Organisation et conduite de la politique territoriale de développement durable**

#### Le portage politique du projet

- ▶ Implication du premier magistrat
- ▶ Signature d'engagements nationaux ou internationaux (processus d'Aalborg, Objectifs du millénaire, Pacte mondiale des autorités locales, ...)

#### L'organisation de l'administration

- ▶ Implication du directeur général des services
- ▶ Création d'un service spécifique
- ▶ Création d'un Comité d'animation transversale et non « pyramidale »
- ▶ Création d'un Comité stratégique pluri-acteurs

**Lancement de l'Agenda  
21 (année de la  
délibération) :**  
**2008**

**Adoption du 1<sup>er</sup> plan  
d'actions (année) :**  
**2008**

**Adoption du 2<sup>ème</sup> plan  
d'actions (année) :**

...

*Joindre les délibérations*

### La formation et la mobilisation des équipes

- ▶ Formation des élus et des services
- ▶ Création d'un réseau d'ambassadeurs
- ▶ Organisation de séminaires interne
- ▶ Organisation d'appels à projets auprès des agents
- ▶ Elaboration d'une stratégie interne d'éco-responsabilité

### La formation et la mobilisation des partenaires

- ▶ Sensibilisation et formation des acteurs territoriaux au développement durable (séances publiques, journal local, affiches, sites Internet, campagne d'information ...)
- ▶ Participation des partenaires au pilotage du projet (comité partenarial)
- ▶ Organisation de la concertation avec les parties prenantes (instances de dialogue, définition d'une charte de concertation)
- ▶ Représentativité des partenaires dans les instances de concertation (entreprises, établissements publics, citoyens, associations, autres collectivités)
- ▶ Signature de contrats d'objectifs avec les partenaires

### L'élaboration du dispositif d'évaluation

- ▶ Participation des acteurs à la construction du dispositif
- ▶ Conception des indicateurs en amont
- ▶ Réalisme et pragmatisme des indicateurs (en nombre limité)
- ▶ Périmètre des indicateurs retenus (indicateurs globaux, stratégiques, de suivi, de gouvernance...)
- ▶ Evaluation en continue du projet
- ▶ Construction d'un observatoire pour le recueil des données
- ▶ Transparence des résultats

## ***Vision stratégique***

---

*Les éléments à préciser dans cette partie sont :*

### La définition des axes stratégiques

- ▶ Définition d'objectifs chiffrés assortis d'échéances à court, moyen et long termes (vision prospective)
- ▶ Prise en compte des objectifs nationaux, européens et internationaux (objectifs du millénaire, engagements de San Francisco, plan Climat national, stratégie nationale du développement durable, ...)

### L'élaboration du plan d'actions

- ▶ Réalisme et pragmatisme du plan d'actions
- ▶ Calendrier à court, moyen et long termes
- ▶ Description des objectifs de l'action, des résultats attendus, des publics concernés et du pilote
- ▶ Vote d'un budget spécifique pour chacune des actions

### La mobilisation des partenaires techniques et financiers

- ▶ Identification des partenaires à associer aux actions
- ▶ Montage de dossiers financiers (banques, Commission européenne, ADEME, ...)
- ▶ Signature de contrats d'objectifs

## ***Les actions réalisées***

---

Axes retenus	Actions engagées	Résultats <u>chiffrés</u>
<b>L'éco-responsabilité de l'administration</b>	Prise en compte des opportunités du nouveau code des marchés publics	
	Signature d'une charte des achats durables	
	Elaboration d'une stratégie globale d'éco-responsabilité en interne	
	Mise en place d'un plan de déplacement de l'administration	
	<b>etc ...</b>	
<b>La lutte contre le changement climatique</b>	Maîtrise des consommations et développement des énergies renouvelables	
	Développement des transports non-polluants	
	Réduction des déchets à la source et renforcement du tri-sélectif	
	Construction de quartiers durables	
	Elaboration d'un plan Climat	
	<b>etc ...</b>	
<b>La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles</b>	Définition de zones de protection	
	Réduction des phytosanitaires	
	Protection des ressources naturelles	
	<b>etc ...</b>	
<b>La lutte contre les exclusions et les discriminations</b>	Lutte contre l'habitat insalubre	
	Création d'épiceries sociales et solidaires	
	Accessibilité des personnes à mobilité réduite	
	Création de dispositifs d'insertion	
	<b>etc ...</b>	
<b>Le soutien à l'économie sociale et environnementale</b>	Soutien à la RSE des entreprises	
	Eco-conditionnalité des aides	
	Soutien à l'agriculture biologique	
	Promotion du tourisme durable	
	Accompagnement des PME-PMI	
	<b>etc ...</b>	
	Signature des objectifs du millénaire	
	Renforcement de l'autonomie des communes	

<b>Coopération internationale</b>	Mise en place de jumelages d'Agenda 21	
	Soutien au projet de coopération internationale	
	Soutien au Commerce équitable	
	<b>etc ...</b>	